



Communiqué du CAUE 976

08 mars 2025 « journée internationale des droits des femmes »

« Femmes bâtisseuses »

La société traditionnelle mahoraise est de caractère « uxorilocale » ; terme qualifiant la résidence des couples lorsque c'est le mari qui vient habiter chez sa femme. À Mayotte l'obligation était également faite aux pères de construire une maison pour chacune de ses filles sur le terrain de la mère.

Depuis un demi-siècle, la culture mahoraise se trouve bouleversée par l'urbanisation et l'application du droit commun français. Ils modifient l'organisation sociale et l'espace. Toutefois, il semble bien que les mahoraises restent majoritairement propriétaires des maisons familiales et du foncier.

Placé sous le haut patronage de la Directrice Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Mme Manarssana BOINA, le CAUE de Mayotte souhaite recueillir les témoignages des mahoraises qui construisent leur maison, pour elle, pour leurs filles, pour leur famille, afin d'exprimer comment la tradition s'est frayée un chemin au travers de tous les bouleversements urbains et sociétaux. Le recueil des témoignages sera confié à une écrivaine locale pour en dégager un ouvrage.

Pour participer : contact@caue976.fr